

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE**

**Le 13 octobre 2009**

Séance spéciale du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 13<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 2009 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté	Monsieur Alain Larochelle
Madame Hélène Bourbonnais	Monsieur Roger Bélanger
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance spéciale, conformément à l'article 157 du Code municipal et ont signé une déclaration à cet effet.

---

**RÉS. : 0910-161**

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination pro-maire;
- Entente souffleur d'appoint.

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 0910-162**

**NOMINATION PRO-MAIRE**

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Alain Larochelle

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que Madame Hélène Bourbonnais soit nommée pro-maire ainsi que personne désignée pour agir en l'absence du maire au Conseil de la M.R.C.

\*\*\*\*\*

**RÉS. : 0910-163**

**ENTENTE SOUFFLEUR D'APPOINT**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a obtenu le contrat de déneigement de la route 279;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait souhaitable de pouvoir compter sur un souffleur d'appoint pour palier aux imprévues;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet d'entente a été soumis à ce Conseil;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'entériner le projet d'entente pour la location d'un souffleur avec opérateur sur appel pour la saison 2009-2010, renouvelable, avec Transport Hervé Ferland.

Que le projet d'entente à intervenir fait partie de la présente résolution comme si ici au long reproduit.

Que Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité.

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 22h47.

---

Martin J. Côté

Maire

---

Richard Côté

Directeur municipal